



Issy-les-Moulineaux, le 13 juin 2023

PROGRAMME EMTN 2023

Conformément à la réglementation en vigueur, SFIL annonce que son programme EMTN 2023 a été approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 12 juin 2023 et qu'il peut être consulté sur son site internet :<https://sfil.fr/infos-financieres/programme-demissions/>